

Votre CSEE

Du retard à l'allumage !

La CFE CGC souhaite vous éclairer et vous apporter toutes les informations concernant le fonctionnement de votre CSEE DO Antilles-Guyane.

■ Votre CSEE

Les présidents et membres de la **Commission Emploi, formation, égalité professionnelle, Commission Handicap et Commission Economique et évolution des marchés** ont été présentés au vote et élus à l'unanimité.

• **Les CSSCT** (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) :

Cependant, ce vote n'est pas complet, car les rapporteurs CSSCT n'ont pas été désignés à ce jour. De ce fait, cette instance aura du mal à fonctionner normalement.

• **Les commissions du CSE :**

Cependant, la CFE CGC s'interroge sur le non mise au vote de la commission ASC.....

Cette commission est la plus connue des salariés : **la commission ASC** (Activités Sociales et Culturelles) n'est toujours pas mise en place, alors que compte tenu de la nouvelle configuration de l'instance, qui regroupe aujourd'hui les salariés de la DOAG et d'OCA, une réelle harmonisation des outils et des prestations est absolument nécessaire. Ceci doit être discuté au niveau du bureau du CSE (CGTM CGTG + CFDT) et validé par les élus.

Sans cette commission, aucune avancée n'est possible. La CFE-CGC souhaite agir et commencer à travailler pour vous comme il se doit, et débloquer cette instance. **Nous attendons depuis + de 7 mois !**

Les comptes du CSEE :

Toujours rien, et ce depuis + de 7 mois. Nous avons envoyé le mail ci-dessous au secrétaire :

Bonjour M. le secrétaire,

Les ordonnances Macron ont précisé les obligations pesant sur les comités sociaux et économiques (CSE).

Concernant l'approbation des comptes 2019, la réunion au cours de laquelle les comptes sont présentés et approuvés est une réunion spécifique qui porte uniquement sur ce seul sujet. Elle fait l'objet d'un procès-verbal spécifique (article L. 2315-68) mais aussi un rapport des comptes établi par l'expert-comptable en concertation avec le bureau du CSEE et le rapport d'activité et de gestion établi par le trésorier du CSEE.

De ce fait, M. le secrétaire, M, le Trésorier, la CFE CGC souhaite la tenue **d'un CSEE extraordinaire dans les meilleurs délais et ceci avant la fin septembre 2020**, afin que vous nous présentiez un rapport présentant les informations qualitatives sur les activités et sur la gestion financière, de nature à éclairer l'analyse des comptes par les membres élus du comité CSEE DOAG. Dans l'attente de votre réponse

* Suite à ce mail, **la RS CFDT du CSEE, a répondu à notre mail en nous incendiant.** Nous sommes assez surpris, mais un CSEE se gère comme une entreprise, d'où l'importance de pouvoir vérifier les comptes. Pour rappel, le trésorier du CSEE étant de la CFDT. Peut-être une anguille sous roche !

• **Les formations des élus :**

À plusieurs reprises la CFE CGC, toujours dans le souci de débloquer la situation et de faire avancer les choses, a demandé que soit mis à l'ordre du jour, et débattu avec les autres organisations syndicales, le choix d'un organisme de formation pour les élus du CSE, les élus des CSSCT, ainsi que les RP (Représentants de Proximité).

Même résultat, la CFE CGC essuie là encore un refus de traiter ce sujet.

Dernièrement, la CFE CGC a proposé au Secrétaire, d'optimiser les couts de ces formations. Ci-dessous le mail :

Bonjour M. le secrétaire, M. le trésorier,

Dans l'article 25.1.1 du dialogue social du 13 mai 2019. Il est stipulé que « conformément à l'article L. 2315-63 du Code du travail, les membres titulaires élus pour la première fois bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de 5 jours. De plus, nous pensons que les OS seront **bien favorables** à l'accès de cette formation aux membres suppléants et aux RS du CSEE élu-es- désigné-es pour la première fois.

Les frais pédagogiques et les frais de déplacement (transport, hébergement, restauration...) étant pris en charge par le budget de fonctionnement du CSEE comme stipulé dans l'accord portant sur le dialogue social au sein de l'UES Orange.

Concernant la CFE CGC nous avons à former 4 élus titulaires + 2 élus suppléants + 1 RS.

Afin d'optimiser les couts pour le CSEE, la CFE CGC souhaite vous proposer cela:

- ⇒ Au lieu de faire venir ces 7 personnes sur Paris afin de suivre cette formation économique, nous vous proposons de faire venir directement en Guadeloupe **notre formateur**. De ce fait, nous optimiserons le cout des 7 billets d'avion pour la Métropole et ainsi les nuitées sur Paris.

Nous avons demandé que les couts du formateur soient pris en charge par le CSEE. Malheureusement, nous n'avons reçu aucune réponse à ce jour.

Nous regrettons à nouveau l'entêtement des représentants de SUD, CFDT, CGTM CGTG, UTT UGTG et FO à refuser de mettre en place les formations pour les élus. Ces formations sont plus que nécessaire pour que nos élus soient formés dans les plus brefs délais, afin de se professionnaliser et ainsi apporter une valeur ajoutée à leurs compétences au service des salariés.

L'ODJ des CSEE :

Tous les mois, la CFE CGC propose au secrétaire de mettre à l'ordre du jour du CSEE divers points. Encore et encore, nous avons des refus. Quelques exemples :

- ⇒ Le vote concernant les membres de la commission ASC,
- ⇒ Vote du budget ASC 2020 + prestations ASC 2020,
- ⇒ La mise en place du RGPD amène le CSEE à désigner un DPD du CSEE. Il est le Délégué à la Protection des Données et désigné par le CSEE parmi les membres titulaires ou suppléants. Les missions du DPD sont clairement définies dans le RGPD (art. 38 et 39), son rôle est de conseiller de manière indépendante le responsable du traitement des données personnelles et de s'assurer que le RGPD est bien respecté dans l'organisation du CSEE,
- ⇒ Il est **important** que chaque fois qu'il y aura un CSEE d'intégrer les points suivants : **Fonctionnement du CSEE et ASC**. Même si on n'y passe pas beaucoup de temps.
- ⇒ Etc...

Merci encore pour votre confiance ! Nous travaillerons dur pour en être dignes.

N'hésitez pas de contacter vos élus, ainsi que vos représentants locaux pour de plus amples informations.



La CFE CGC reste disponible
pour toute information complémentaire.
N'hésitez pas à contacter vos élus,
et représentants locaux.

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

